

## CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 23 novembre 2018 pour le jeudi 29 novembre 2018 à 20 h 30.

Ordre du jour joint à la convocation.

### **Compte rendu Conseil Municipal**

**Séance du 29 novembre 2018**

N° 50

#### **Présents :**

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire,

Mr CARTE Claude, Mme TRENTESAUX Claudine, Mrs BOURGIER Jean-Jacques, POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Adjoint.

Mr CHABAUD Gilbert, Mmes PONCETY Claire, FROMENT Josette, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, Mme FRANCK Isabelle, Mr PERROT Marc, Mme EPITALBRA Aude, Mrs RICHONNIER Romuald, PIVET Sylvain, Mme NAGA Cécile, Mr COQUELET Christophe, Mmes ECOCHARD Laurence, MICHAUD Gaëlle, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

**Excusée :** Mme DUFOUR Françoise.

**Absente :** Mme MOREL Rachel.

Mme DUFOUR Françoise a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr CARTE Claude.

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire, déclare ouverte cette séance n° 50 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Claude CARTE est nommé secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 25 octobre 2018.

### **QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)**

#### **1.1. – Décisions modificatives :**

##### Charges de personnel :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de procéder à un virement de crédits d'un montant de 21 700 € au compte 6413 « personnel non titulaire », suite aux recrutements en cours d'année pour assurer le remplacement de personnel en congés maladie et de deux congés maternité : prélèvement sur les recettes « remboursement sur rémunérations » et sur les dépenses imprévues.

Décision : accord à l'unanimité.

##### S.I.E.A. cotisations :

Suite à la réception du solde de la contribution 2018 du Syndicat d'Electricité, un virement de crédit d'un montant de 2 680 € au compte 65548 est nécessaire.

Décision : accord à l'unanimité.

## **1.2. – Recrutement au secrétariat de mairie**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que Madame Claire Courdil quitte son poste d'adjoint administratif suite à sa mutation dans l'Hérault le 31 décembre prochain.

Pour procéder au remplacement de celle-ci, une annonce a été publiée sur le portail de l'emploi public territorial.

Suite aux entretiens effectués, Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de Madame Bourdin Marjorie pour un contrat à durée déterminée de six mois. Cette dernière est disponible dès le début de l'année 2019 et possède plusieurs expériences professionnelles, à même de lui permettre de s'intégrer rapidement dans ses fonctions.

Décision : accord à l'unanimité.

## **1.3. – Conseil d'agglomération du 26 novembre 2018**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 26/11/2018 exceptionnellement à Ceyzériat pour une séance consacrée uniquement au renouvellement des 2 Délégations de Services Publics venant à échéance au 31/12/2018.

### 1 – TRANSPORT URBAIN

La 1<sup>ère</sup> DSP concerne le transport urbain. Le choix du Conseil s'est porté sur la société KÉOLIS qui remplacera CAR POSTAL à compter du 01/01/2019.

Plusieurs innovations et modifications ont été apportées lors du renouvellement de cette DSP :

- Prolongation de la ligne 3 jusqu'à Saint Just
- Amplitude horaire plus importante (les lignes 1, 2 et 3 circuleront jusqu'à 20 h)
- Mise à disposition gratuite pour les abonnés de vélos en libre service (100 vélos)
- Navette électrique gratuite en centre ville de Bourg-en-Bresse
- Un service de transport à la demande sur l'ensemble du territoire de la nouvelle communauté d'agglomération avec 3 à 5 trajets/jour proposés (5 sur notre secteur) jusqu'au Carré Amiot.
- Mise en place d'une application mobile de covoiturage.
- 

Pour information : le prix du ticket reste à 1.30 € même pour le transport à la demande et le tarif de l'abonnement reste inchangé.

Le budget prévu pour la DSP s'élevait à 44 000 000 € HT, l'offre retenue s'élève à 43 687 000 € HT

A noter : Suite à l'élargissement de l'offre transport sur le territoire l'ensemble des entreprises de + 11 salariés de l'agglomération sera progressivement assujetti au versement de la Taxe Transport

### 2 – CRÉMATORIUM

La 2<sup>nde</sup> DSP concerne le crématorium. La convention contractée par la Commune de VIRIAT pour une durée de 30 ans arrivant à son terme le 02/01/19, la CA3B a lancé une consultation en mars 2018 afin de renouveler cette délégation et répondre aux critères suivants :

- La mise aux normes obligatoire des équipements de crémation
- La restructuration de l'équipement
- La délimitation et la séparation avec les activités des pompes funèbres privées à proximité
- L'exploitation du Crématorium

3 entreprises ont répondu :

- La Compagnie des Crématoriums (CDC)
- La Société des Crématoriums de France (SCF)
- Omnium de Gestion et Finances (OGF)

C'est la société SCF qui a été retenue comme délégataire pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 31/12/2033. Son offre technique étant la plus performante.

#### **1.4. – Désignation d'un représentant au Syndicat Bresse-Suran-Revermont**

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la constitution du nouveau Syndicat des Eaux Bresse-Suran-Revermont, il faut désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Il propose de désigner Mr Jean-Jacques Bourgier en tant que délégué titulaire et Madame Claire Poncety en tant que déléguée suppléante.

Décision : accord à l'unanimité.

### **QUESTION N° 2 – Finances, Communauté de communes, Cadre de vie (C. CARTE)**

#### **2.1. – Cimetière : réaménagement jardin des urnes**

Monsieur CARTE informe le conseil que la restriction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces verts impose de revoir l'aménagement du jardin des urnes. En effet, la disposition actuelle du jardin des urnes ainsi que les pierres marquant les emplacements futurs induisent beaucoup de temps manuel passé pour peu d'espace. Il propose donc une optimisation de ces espaces dans l'attente du démarrage d'un prochain carré où, à l'instar de plusieurs collectivités visitées, les caves-urnes seront côte à côte.

#### **2.2. – Assemblée générale du S.I.E.A**

Monsieur CARTE présente le compte rendu de cette assemblée qui s'est tenue le 5 octobre 2018. Le compte rendu complet est disponible sur le site internet du SIEA.

### **QUESTION N° 3 – Travaux, voirie, bâtiments communaux et sécurité (J.J. BOURGIER)**

#### **3.1. – Commission travaux du 5 octobre 2018 :**

Monsieur Jean-Jacques Bourgier présente le compte rendu de la commission au conseil municipal :

**Centre Festif** : un devis a été demandé à l'entreprise ALU SERVICE, pour remettre en état la porte d'entrée principale.

**Haie route des Soudanières** : suite à d'antérieures demandes adressées à Monsieur Josserand, et après un courrier appuyé de la commune, la haie surplombante et noyant les réseaux aériens a été ramenée à une juste proportion permettant aux concessionnaires de réseaux d'effectuer les travaux de maintenance.

**Travaux CA3B voirie** : chemin de la Grande Fontaine : Chantier pratiquement terminé.

**CA3B** : signalisation horizontale : l'entreprise « Midi Traçage » a réalisé les divers traçages sur le territoire communal. Restent à faire : la poste, maison médicale (places réservées), arrêt minute sur 2 places devant le magasin « Ceyzé'optique », chemin de la grande fontaine (bord de chaussée)

### Chantier hors CA3B - imprévus et réalisés :

Curage du fossé chemin de Sarre (250 ml) et chemin de la prairie.

Mise en œuvre d'une étanchéité en bitume, le long de la propriété BRUN.

**Travaux CA3B assainissement, chemin des Rippes :** démarrage 1<sup>ère</sup> phase du chantier : 01/10/2018 ; Les travaux préparatoires ont consisté à poser à même le sol, une conduite provisoire AEP en PEHD, et de raccorder tous les riverains à celle-ci.

Puis a suivi la pose du collecteur de Ø 600 sur le chemin des Rippes : début de chantier très difficile, dû à l'étroitesse de la rue et une grande profondeur de canalisation : 3.00ml.

La phase suivante a consisté en une deuxième tranchée creusée pour l'installation de la nouvelle conduite d'eau potable. Le basculement des branchements des riverains sur cette nouvelle canalisation est en cours.

La deuxième phase assainissement, plus facile dans son exécution, a débuté par le point bas, chemin de Charbonnières, à hauteur du terrain communal, en direction du chemin des Rippes.

**Pollution cascade de la Vallière :** depuis de nombreuses années, des plaintes étaient formulées, suite à constatation de présence de mousse de lessive située épisodiquement au pied de la cascade. L'origine de cette pollution est maintenant fixée.

En cause, un appartement de la rue de l'église dont les eaux usées n'avaient pas été pris en compte lors de la mise en séparatif de cette rue. Une réunion a eu lieu entre le propriétaire, le locataire, la mairie et CA3B. Un devis pour un raccordement EU doit être présenté rapidement au propriétaire, qui a bien pris conscience de l'urgence de cette mise aux normes.

**Carrefour des Soudanières (Conseil Départemental) :** permission de voirie pour entreprise FAMY : reprise imminente des travaux de voirie.

**Syndicat des eaux ASR,** remplacement de la conduite d'eau avenue du Revermont entre giratoire ouest et chemin des Rippes :

La pose de la canalisation de remplacement est terminée, vérification de l'étanchéité faite, ainsi que le ringage et l'analyse bio-chimique. En cours : le basculement des branchements particuliers, sur cette nouvelle conduite.

Rappel : pour éviter que cette nouvelle canalisation ne louvoie entre les divers réseaux existants, il a été décidé de la poser en lieu et place de la canalisation d'arrosage. Le circuit d'arrosage a été reconstruit pour alimenter les quatre jardinières impactées. Les planchettes détériorées en entourage des pelouses devront être remplacées. Un revêtement bicouche sera refait sur la tranchée.

**Circulation chemin de Fortunat :** la commission travaux s'est rendue sur place afin d'évaluer le degré de dangerosité concernant le carrefour : chemin des Billets/ Chemin de Fortunat. Les propositions suivantes ont été faites :

#### Première solution :

- Abaisser et déplacer le panneau stop en le rapprochant du bord de la voie
- Modifier le traçage de la bande stop
- Traçage de l'axe de la chaussée

#### Deuxième solution :

- Poser un panneau « sens interdit » sur le chemin de Fortunat au bas du chemin de la croix de bois ; pose d'un panneau (sens interdit à 150m) en pré-signalisation au carrefour chemin de Fortunat / rue des vignes. Cette signalisation aurait pour effet d'obliger les usagers à rejoindre la route de Revonnas sans passer par le chemin des Billets.

Avantages : diminution du risque d'accident au carrefour chemins « Fortunat/Billets », diminution du risque d'accident au rétrécissement « chemins des Billets/Croix de bois »

Inconvénients : surcharge de panneaux de signalisations, montée difficile en épisode neigeux dans le lotissement.

Les avis partagés n'ont pas permis de trancher pour une solution. Cette question sera à nouveau présentée à la prochaine réunion de la commission.

### **Circulation sur le chemin de Fortunat :**

Le système GPS a une fâcheuse tendance à orienter sur ce chemin, les camions et semi-remorques depuis Revonnas. En accord avec la mairie de Revonnas, deux panneaux interdits au plus de 3.5t seront scellés :

- un au carrefour RD23 /chemin de Fortunat (avec l'indication : à 200 m).
- l'autre après le nouveau lotissement : le clos des Murgers.

**Carrefour chemin du Morillon/chemin de Saumont :** la commission demande que le panneau « cédez le passage » soit dégagé (haie en limite propriété Hyvernat). Ce panneau pourrait être approché au droit de la bordure de trottoir. Il n'a pas été relevé de dangerosité excessive.

**Route de Revonnas :** les riverains se plaignent de la vitesse excessive de certains usagers sur cette partie du RD 52, notamment depuis que le revêtement a été refait selon le souhait de la commission, le Conseil départemental a posé gratuitement, un appareil de comptage, qui après exploitation des données, nous donne toutes les composantes du trafic routier.

Les principales :

- Nombre de véhicules tout confondu par jour : 2189 (sur 7 jours)
- Nombre d'infractions théoriques par jour (> 50 km/h) : 1444
- Pourcentage d'infractions par jour (> 50 km/h) : 65.9 %

Nota : les calculs portent sur la tranche de vitesses comprises entre 50 et 70 km/heure mais on peut lire que pratiquement 100% de la circulation ne dépasse pas les 60 km/heure. Ce qui minimise quelque peu l'importance des infractions !

Concernant les contrôles de vitesse réalisés par la gendarmerie, le Major JOIGNEAUX de la brigade de Ceyzeriat dit qu'il n'est pas étonné des données de cette étude, et confirme qu'il ne relève que très peu d'infractions dues à la vitesse dans ce secteur. Il fait remarquer qu'une pondération est systématiquement appliquée pour pallier aux imprécisions techniques : il faut rouler au minimum à 56 km/h pour être verbalisé.

**Signalétique voisins vigilants :** vu avec le Major JOIGNEAUX de la brigade de Ceyzeriat.

Localisation de 5 panneaux spécifiques à poser. Devis en cours pour l'achat des panneaux.

**Lotissement de la Fontaine :** suite au courrier émanant du syndic représentant le lotissement de l'allée de la Fontaine concernant le manque de visibilité au stop donnant sur la route de Tréconnas, une réunion s'est tenue avec le représentant du lotissement, pour déterminer l'emplacement d'un miroir.

**CA3B voirie :** demande de Madame S. Nevers de lui fournir le détail des travaux à prévoir pour 2019, afin de procéder au chiffrage prévisionnel. Travaux principaux :

**Budget voirie Communautaire :** Réfection de revêtement de chaussée sur Chemin de Charbonnières, Chemin des Rippes et route de Tréconnas.

**Budget droit de tirage :**

Réfection du revêtement trottoir route de Jasseron, entre ancien garage RAY et rue Charles Guillon.

Construction d'un trottoir sur la route de Tréconnas, entre rue Charles Guillon et Chemin de la Combe (après assainissement).

Extension place Bouvard/Adapei (accès définitif /bordures/Espace vert/revêtement).

Un état des dépenses voirie 2018 a été demandé.

### **3.4. – Clôture du Syndicat des Eaux**

La dernière réunion du conseil syndical s'est tenue le 15 novembre 2018.

C'est avec quelques nostalgies que les délégués des 16 communes ont vécu cette réunion marquant la fin de cette entité, qui a très bien fonctionné avec d'innombrables chantiers réalisés.

Ce syndicat avait été créé en 1966, puis mis sous sa forme actuelle en 1996, avec le regroupement intercommunal autour d'une ressource commune, assurant pour tous une distribution d'eau en quantité et qualité. Cette intercommunalité, basée sur une unité technique, permettait de rationaliser la gestion et les coûts d'investissement, à une échelle pertinente et proche du terrain.

La représentation communale est modifiée au sein du nouveau syndicat : 1 délégué et 1 suppléant (au lieu de 2 délégués et deux suppléants auparavant).

Election du Président, et des vice-Présidents : 8 janvier 2019.

Réunion à Marboz du nouveau conseil syndical : 22 janvier 2019.

## **QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)**

### **4.1. – Commission du 26 novembre 2018**

Mr Christian POMMERUEL présente le compte rendu de cette commission :

#### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

GENTY Aurélien

Sur un terrain situé route de Tréconnas

Parcelle(s) N° 693p Section AM située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 857 m<sup>2</sup>

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

RENAUD Guillaume et Lucie

Sur un terrain situé Clos des Trèfles

Parcelle(s) N° lot N° 5 Section AM située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 895 m<sup>2</sup>

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

MORAND Sébastien et Laurie

Sur un terrain situé Clos des Trèfles

Parcelle(s) N° lot N° 3 Section AM située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 924 m<sup>2</sup>

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

DIAF Bruno et Nadia

Sur un terrain situé Clos des Trèfles

Parcelle(s) N° lot N° 10 Section AM située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 989 m<sup>2</sup>

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

DESMARIS Patricia

Sur un terrain situé Clos des Trèfles

Parcelle(s) N° lot N° 6 Section AM située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 667 m<sup>2</sup>

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

#### **PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF**

GAGNARD Ludovic et GUYENNON Charline

Sur un terrain situé Route de Revonnas

Parcelle(s) N° 65 & 319p Section AK située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 750 m<sup>2</sup>  
POUR LA CRÉATION D'UN SALON

### **DÉCLARATIONS PRÉALABLES**

DEPARTEMENT DE L'AIN

Sur un terrain situé 29 rue Léon Morand

Parcelle(s) N° 799, 480, 791, 780, 793, 787, 785, 783, 636, 803, 797, 801, 805, 612, 795, 616, 789, 271, 181 & 776 Section AM située(s) en zone 1AUc

D'une superficie totale de 14559 m<sup>2</sup>

POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CLÔTURE DE 2 M DE HAUT

LAGENAITRE Jean-Jacques

Sur un terrain situé 571B route de Revonnas

Parcelle(s) N° 1101 Section D située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 1100 m<sup>2</sup>

POUR LA CONSTRUCTION EN REMPLACEMENT D'UNE VÉRANDA

DUBOCLARD André

Sur un terrain situé 57 chemin de la Croix de Bois

Parcelle(s) N° 49 & 50 Section AK située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 826 m<sup>2</sup>

POUR L'ÉDIFICATION D'UNE CLÔTURE EN LIMITE DE VOIRIE

France ECO SOLAIRE

Sur un terrain situé 32 rue des Lys

Parcelle(s) N° 559 Section AM située(s) en zone 1AU

D'une superficie totale de 1072 m<sup>2</sup>

POUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES EN SURIMPOSITION DE TOITURE

SIEA

Sur un terrain situé Rue Alexandre Dumas

Parcelle(s) N° 60 Section AL située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 5430 m<sup>2</sup>

POUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUE DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU PATRIMOINE PUBLIC

### **DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER**

Demande de Maître Barbara BREUIL

Sur un terrain situé rue Charles Guillon

Parcelle(s) N° Lot N° 1 Section AM située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 667 m<sup>2</sup>

VENTE AFA / DESMARIS

Demande de SCP DARMET AMBROSIANO

Sur un terrain situé Tréconnas

Parcelle(s) N° 689, 696, 691 & 694 Section AM située(s) en zone UAa & 2AU

D'une superficie totale de 1366 m<sup>2</sup>

VENTE GENTY / FOURE \_ DONGUY

Demande de Maître Barbara BREUIL

Sur un terrain situé 200 rue des Vignes

Parcelle(s) N° 483 Section AK située(s) en zone 1AU

D'une superficie totale de 667 m<sup>2</sup>

VENTE DETOURNAY \_ MORISOT / RIVOIRE

## **QUESTION N° 5 – Vie scolaire, enfance, bibliothèque** **(C. TRENTESAUX excusée)**

### **5.1. – Bilan restaurant scolaire**

Mme Claudine Trentesaux présente le bilan financier du restaurant scolaire de l'année écoulée (2017/2018).

Le coût net restant à charge de la commune (hors investissements et maintenance du matériel) s'élève à 20 862 euros (14 770 € en 2016/2017), résultant principalement de la fourniture d'alimentation, des frais de personnel, d'électricité et du chauffage des locaux.

Le personnel :

1 cuisinier et 9 agents pour le service, la surveillance et l'entretien.

24 786 repas ont été servis (25 160 l'année précédente), ce qui représente une moyenne de 178 repas par jour pour 139 jours de cantine.

### **5.2. – Conseil d'école maternelle du 6 novembre 2018**

Effectifs : 97 élèves répartis dans 4 classes, soit 15 petits et 9 moyens chez I. Baretta ; 10 petits et 15 moyens chez P. Michel ; 6 moyens et 18 grands chez S. Chanel et 7 moyens et 17 grands chez C. Grozel, soit au total 25 petits, 37 moyens et 35 grands.

Le personnel : 4 ATSEM à temps plein.

Le départ en retraite de Martine Bulin est prévu pour la fin de l'année scolaire, soit juillet 2019. En commission nous proposons de remplacer ce poste par un mi-temps scolaire soit un remplacement pour les 4 demi-journées, c'est-à-dire 14h sur le temps scolaire de 24h en raison de la fermeture d'une classe en 2017. Le fait que Martine Bulin reporte son départ en retraite d'un an fait appliquer cette proposition de décision avec un an de retard. Les enseignantes et les délégués de parents redemandent un remplacement à temps plein.

La commission attend que les effectifs pour la rentrée prochaine soient précisés pour émettre un avis. Une AVS a été nommée pour 3 enfants en situation de handicap en grande section.

Les horaires : la mise en place des nouveaux horaires a pris effet dès la rentrée : semaine de 4 jours de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30

Ces horaires ne donnent pas satisfaction pour la maternelle car la sieste à 14h pour les petits et moyens est trop tardive.

Une réunion avec 2 enseignants de chaque école et 2 représentants de parents de chaque école ainsi que les membres de la commission est prévue le 13 décembre pour établir un sondage auprès des parents et connaître si ces horaires sont satisfaisants ou non. De toute manière la semaine de 4 jours n'est pas remise en cause.

Le temps de cantine et de garderie fonctionne bien : à noter une baisse de fréquentation pour la garderie puisque le premier créneau horaire de 16h à 16h30 a été supprimé avec les nouveaux horaires.

Une exposition des travaux d'élèves aura lieu le 20 décembre de 16h30 à 18h.

Les différents exercices de mise en sécurité des enfants ont été réalisés en présence du policier municipal des gendarmes et de moi-même. Rien de particulier à signaler.

### **5.3. – Conseil d'école élémentaire du 9 novembre 2018**

Elections des représentants de parents d'élèves : taux de participation = 16,85% (A noter qu'il n'y avait qu'une seule liste ce qui explique en partie la faible participation).

Effectifs : 210 élèves soit 33 CP, 44 CE1, 46 CE2, 46 CM1, 41 CM2 répartis dans 8 classes puisqu'il y a eu une fermeture à la rentrée.

Le personnel : 10 enseignants et 1 AVS

Pour le temps périscolaire : 8 employés communaux

Le temps méridien fonctionne toujours en 2 services : les CP CE1 au premier service et les CE2 CM1 et CM2 au deuxième.

Les parents s'interrogent sur le devenir de la commission « temps méridien » installée en 2015 lors du passage à la semaine de 4,5 jours. Cette commission n'a plus lieu d'être vu le passage à la semaine de 4 jours.

Les horaires : ces nouveaux horaires sont très satisfaisants pour les enseignants notamment avec l'allongement de la matinée.

Les projets : thème de travail : les voyages. Un travail est mené en lien avec la bibliothèque qui propose une activité « un voyage-lecture »

L'activité piscine est reconduite pour les CE1 à partir de mi-janvier

Pour les voyages : les élèves de la classe de Madame Tissot (CM2) sont partis du 12 au 16 novembre à la Bourboule. Ce voyage était l'occasion de travailler sur les volcans, le cycle de l'eau, le thermalisme et de randonner dans la région.

Au mois de juin les CM1 et 2 de Monsieur Gau partiront à Versailles et à Paris.

Comme pour la maternelle les différents exercices de mise en sécurité ont été réalisés avec succès.

Tous les travaux prévus ont été réalisés. Une demande pour l'année prochaine de livres scolaires, des tables réglables pour une demi-classe. A prévoir le remplacement des fontaines à eau qui ne sont plus réparables et les travaux de peinture à terminer.

## **QUESTION N° 6 – Associations sportives, collège, CCAS** **(C. TAVEL)**

Madame Cécile TAVEL donne le compte rendu des assemblées générales des associations :

### **6.1. – Assemblée générale du Foyer de l'Amitié**

L'association comprend 80 adhérents.

Les activités : atelier tricot, crochet le lundi

Groupe de marche le vendredi matin

Jeux de cartes, de scrabble le jeudi après midi

Les manifestations de l'année écoulée :

Organisation de 2 concours de cartes à la vache et à la coinche.

Portes ouvertes au mois de mars

Repas de Noël

Sortie d'une journée dans la Drôme

Loto en interne

Lecture à l'école maternelle tous les 15 jours

Fabrication des crêpes avec les enfants pour la chandeleur

L'association remercie la mairie pour le prêt de la salle du foyer.

Bilan financier : +150 euros

Sur les comptes : 7404 euros

### **6.2. – Assemblée générale du Cyclo club**

35 adhérents dont 13 femmes.

La moyenne d'âge est de 67 ans

L'ensemble des adhérents a parcouru sur l'année 18 000 kms

Manifestation de l'année :  
Course de la grande Margot : 350 participants

Les activités :

Sorties en semaine  
Séjour en Dordogne  
Gallettes  
Projet pour l'année 2018-2019  
Organisation de la course de la grande Margot  
Organisation d'un week-end  
Proposition de nouveaux parcours

Bilan financier : 609,83 euros  
Sur les comptes : 6186,31 euros

A l'occasion de l'assemblée, le président d'handisport est venu pour présenter l'association et recevoir de la part du club un chèque de 500 euros suite au bénéfice de la grande Margot

### **6.3. – Assemblée générale de Gym'plurielles**

147 adhérents dont 2 mineurs et 11 hommes.  
Cours de gym douce, Abdo fessier, yoga, Zumba, shi gong, gym tonic  
6 professeurs et 1 contrat bénévole.

Une assemblée extraordinaire au cours de l'année afin de se retirer de la fédération de gym.  
Ceci permet à l'association de retrouver un équilibre financier.

Les comptes ont une réserve de 12 411 euros ce qui est peu au regard des 6 professeurs à rémunérer.

La cotisation est de 156 euros ce qui donne accès à tous les cours.  
Quatre nouvelles personnes rentrent au conseil d'administration.

## **QUESTION N° 7 – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (F. DUFOUR)**

En l'absence de Madame DUFOUR, Mr CARTE présente les points suivants :

### **7.1. – Tarifs locations des salles au 1/01/2019**

Il est proposé une augmentation proche de 2% selon le tableau soumis au conseil, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## **CENTRE FESTIF**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, fixe les tarifs suivants pour le Centre festif :

### **1 / Associations, Sociétés et Entreprises : assemblées Générales, repas dansants, arbre de Noël, concours de belote, cinéma, théâtre**

	<u>Ceyzériat</u>	<u>Extérieur</u>
➤ Salle sans cuisine .....	240 € .....	700 €
➤ Salle avec cuisine .....	360 €.....	960 €
➤ Sono .....		90 €

## 2 / Fêtes familiales, mariages

	<u>Ceyzériat</u>	<u>Extérieur</u>
➤ Salle sans cuisine		
1 <sup>er</sup> jour .....	360 €	465 €
2 <sup>ème</sup> jour .....	318 €	380 €
➤ Salle avec cuisine.....		
1 <sup>er</sup> jour .....	610 €	795 €
2 <sup>ème</sup> jour .....	490 €	605 €

## 3 / Manifestations commerciales extérieures

➤ Salle sans cuisine .....	1 240 €
➤ Salle avec cuisine.....	1 500 €
➤ Sono .....	90 €

## 4 / Heures supplémentaires vacataire centre festif

Effectuées à la demande des locataires, et reversées au vacataire, hors charges patronales :

➤ du vendredi 19 h au lundi 7 h	
l'heure supplémentaire : .....	32 €
➤ du lundi 7 h au vendredi 19 h	
l'heure supplémentaire : .....	20 €

Encaissées auprès du locataire du centre festif qui en aura bénéficié.

## 5 / Arrhes

Une somme correspondant à 30 % du montant de la location sera versée dès la réservation. En cas d'annulation de moins d'un mois avant la location, cette somme ne sera pas restituée au locataire.

## 6 / Cautions

Une caution pour dégradation de 700 € ainsi qu'une caution pour le nettoyage de 450 € seront demandées à la signature du contrat. Elles seront restituées si la salle est rendue propre et en bon état de fonctionnement.

7 / Les dégradations feront l'objet d'une facture séparée.

## SALLE PELOUX

⇒ Pour une journée

	<u>Tarif Eté</u>	<u>Tarif hiver</u>
Particuliers, associations et entreprises de Ceyzériat .....	86 €	143 €
Particuliers, associations et entreprises extérieurs à Ceyzériat .....	174 €	231 €

⇒ Pour une demi-journée

	<u>Tarif été</u>	<u>Tarif hiver</u>
Associations et Entreprises de Ceyzériat (réunions) .....	63 €	92 €

Associations et entreprises extérieures

à Ceyzériat (réunions)..... 108 € ..... 171 €

## **FOYERS DES ANCIENS**

⇒ Pour une Journée

**Tarif été**

**Tarif hiver**

Particuliers, associations et entreprises de Ceyzériat ..... 77 € ..... 134 €

## **SALLE DU COLOMBIER**

⇒ Pour une Journée

**Tarif été**

**Tarif hiver**

Particuliers, associations et entreprises de Ceyzériat ..... 51 € ..... 62 €

### **Caution :**

Une caution de 100 € pour dégradation ainsi qu'une caution de 100 € pour le nettoyage et remise en état de la salle seront demandées pour toute attribution à titre gratuit ou toutes locations des salles énumérées ci-dessus. Si celle-ci n'est pas rendue en l'état, ces cautions seront encaissées.

**Les dégradations** : elles feront l'objet d'une facture séparée.

## **SALLE DE SPORT**

⇒ **Pour la journée**

- Habitants, Associations et Entreprises de Ceyzériat ..... 490 €  
- Particuliers et Sociétés extérieurs à Ceyzériat ..... 604 €

⇒ **Pour la demi-journée**

- Habitants Associations et Entreprises de Ceyzériat ..... 243 €  
- Particuliers et Sociétés extérieurs à Ceyzériat ..... 300 €

⇒ **Tarif horaire**

- Ceyzériat ..... 20,50 €  
- Particuliers et Sociétés extérieurs à Ceyzériat  
Pour utilisation en cours de journée, sauf le week-end ..... 24,50 €

### **2 / CAUTION**

Une caution de 700 € pour dégradation ainsi qu'une caution de 450 € pour le nettoyage et remise en état de la salle seront demandées à chaque location. Si celle-ci n'est pas rendue en l'état, ces cautions seront encaissées.

**3 / Les dégradations** de la salle feront l'objet d'une facture séparée.

## **CAVE DES CHARTREUX**

Exposition-vente, Concert payant, fête familiale (vin d'honneur), Assemblée.

⇒ Pour une journée

**Tarif été**

**Tarif hiver**

Particuliers, Associations et Entreprise de Ceyzériat ..... 145 € ..... 171 €  
Particuliers, associations et entreprises

extérieurs à Ceyzériat ..... 207 € ..... 258 €  
Exposition, Concert gratuit

⇒ Pour une journée

	<b><u>Tarif été</u></b>	<b><u>Tarif hiver</u></b>
Particuliers, Associations et Entreprises de Ceyzériat.....	49 €	72 €
Particuliers, associations et entreprises extérieurs à Ceyzériat .....	64 €	114 €

### **Caution :**

Une caution de 100 € pour dégradation ainsi qu'une caution de 100 € pour le nettoyage et remise en état de la salle seront demandées à chaque location. Si celle-ci n'est pas rendue en l'état, ces cautions seront encaissées.

**Dégradations** : elles feront l'objet d'une facture séparée.

### **7.2. – Commission culturelle du 27 novembre 2018**

Madame DUFOUR a été dans l'obligation d'annuler cette commission, mais celle-ci travaille toujours pour mettre en œuvre un forum littéraire siglé « Marque Page » qui aura lieu les 4 et 5 mai 2019 au Centre festif.

### **7.3. – 100<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la grande guerre**

La météo n'ayant pas été trop défavorable, l'ensemble des hommages prévus ont pu être menés à bien. Nous avons eu la satisfaction d'avoir la participation de nombreux adultes : Militaires, Anciens combattants de différents conflits, Enseignants des classes de l'École élémentaire du Vallon, Personnel de la Maison de Santé, Responsables d'associations, Élus, habitants du village et des environs. Autre belle récompense : l'implication des plus jeunes pour cette commémoration. Nombreux sont les élèves venus fleurir les tombes des soldats ; touchants et impliqués dans leur rôle furent les Ceyz'Acteurs lors de l'inauguration. Quant au forum il a connu une fréquentation régulière. Hors la période d'inauguration et la matinée du 11 novembre, 140 enfants et 115 adultes comptabilisés l'ont visité avec beaucoup d'intérêt. Enfin un document mis à disposition à la bibliothèque de Ceyzériat concernant chacun des soldats de ce conflit dont le nom est inscrit sur le Monument aux Morts de notre village permettra de perpétuer leur hommage et de faire connaître leur parcours tragique.

Coût de l'ensemble de la commémoration : environ 1500 euros.

### **7.4. Assemblée générale exceptionnelle de Rythm'Danse**

Lors de cette assemblée qui s'est tenue le 9 novembre, les présents étaient un peu plus nombreux qu'à la réunion précédente, sans doute inquiets du devenir de cette association.

La nécessité de trouver un(e) trésorière étant résolue, il a été question d'envisager un partage des tâches pour soulager l'ensemble des personnes du bureau et faire preuve de plus d'efficacité et d'idées nouvelles. Désormais se formeront des groupes de travail autour d'un thème ou d'un objectif (inscriptions, gala, organisation de ventes...)

Une assemblée constructive est en route !

## **QUESTION N° 8 – Questions diverses**

### **8.1. – Demandeurs d'emploi octobre et novembre 2018**

	H	F	I	N.I.	Total
Octobre :	80	78	124	34	158
Novembre :	72	81	120	33	153

La prochaine séance du Conseil est fixée au jeudi 24 janvier 2019 à 20 h.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,